



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



COMMENT LIRE LE RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'ANNEMASSE AGGLO ?

Cette année encore, le rapport d'activité d'Annemasse Agglo suit la matrice de notre Plan de Mandat, élaboré en 2021. Le présent rapport relate ainsi les faits notoires déroulés en 2024, classés par politique publique pour encore davantage de cohérence.

Par ailleurs, toujours dans l'optique de mettre en corrélation ces réalisations ainsi que le lien entre celles-ci et les engagements en faveur du développement durable soutenus par l'ONU, le Rapport d'activité et de Développement durable sont un seul et unique document. Les objectifs de développement durable sont donc rappelés directement sous les objectifs des politiques publiques dans le document.



◆	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	4
◆	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	7
◆	PRÉServation DES ESPACES NATURELS ET DE LA BIODIVERSITÉ.....	11
◆	TOURISME	18
◆	PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS.....	21
◆	MOBILITÉ.....	25
◆	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	28
◆	FORMATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	33
◆	AGRICULTURE	37
◆	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	40
◆	EAU ET ASSAINISSEMENT.....	46
◆	HABITAT.....	51
◆	COHÉSION SOCIALE.....	55
◆	CULTURE.....	66
◆	SPORT & JEUNESSE	69
◆	DES RESSOURCES AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES	72

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LANCEMENT DE LA PHASE DIAGNOSTIC DU PCAET

Annemasse Agglo a lancé en septembre 2024 la révision de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), s'engageant dans un processus de planification stratégique et opérationnelle pour la période 2023-2027.

Cette démarche vise à **renforcer l'ambition territoriale en matière de transition écologique, notamment sur les enjeux de santé environnementale et d'adaptation au changement climatique.**

La révision s'articule autour de trois phases : diagnostic, stratégie et plan d'actions. Initiée avec la participation d'acteurs locaux, dont le Conseil de Développement, la démarche prévoit une **concertation**

continue à travers des ateliers et des groupes de travail.

Le diagnostic territorial, démarré en septembre 2024, s'achèvera début 2025 et sera présenté en comité de pilotage pour identifier les enjeux et leviers d'actions, avant de définir la stratégie territoriale.





AIR ATTITUDE : LA VALORISATION DES ACTIONS TERRITORIALES POUR LA QUALITÉ DE L'AIR



Annemasse Agglo a valorisé sur la plateforme Air Attitude l'ensemble de ses actions en faveur de la qualité de l'air depuis 2016. Cette initiative collaborative, portée par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, permet de partager et mesurer l'impact des initiatives locales.

Huit actions phares ont été présentées, dont la Prime Chauffage Bois, la Zone à Faibles Émissions, la Maison de la Mobilité, et les aménagements de mobilité douce. **La Prime Chauffage Bois a particulièrement brillé, contribuant à éviter l'émission de 12,7 tonnes de particules PM10, soit plus d'un quart de l'objectif initial du PCAET.**

La plateforme offre une visibilité aux actions territoriales et encourage le passage à l'action en démontrant des résultats concrets.



8

actions phares



12,7 tonnes
de particules PM10 évitées
grâce à la Prime Chauffage Bois



MISE À JOUR DE LA CARTE STRATÉGIQUE DE L'AIR

Annemasse Agglo a mis à jour sa Carte Stratégique de l'Air (CSA) en 2024, intégrant les données de qualité de l'air de 2020 à 2022 et les nouveaux seuils recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Cet outil cartographique permet de visualiser l'exposition à la pollution pour trois polluants majeurs : PM10, PM2.5 et dioxyde d'azote NO2.

Les résultats révèlent que les zones de proximité routière sont particulièrement exposées, et que l'ensemble du territoire respire un air non conforme aux recommandations de l'OMS. **Ces constats**

serviront de base à la révision du PCAET et ont déjà été utilisés dans l'évaluation environnementale du Plan de Mobilité.

En 2025, Annemasse Agglo poursuivra l'intégration de ces données dans ses outils d'aménagement et d'urbanisme.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



TRANSFERT DE COMPÉTENCE SCOT AU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS

Annemasse Agglo a transféré sa compétence Schéma de Cohérence Territoriale [SCoT] au Pôle Métropolitain du Genevois Français en octobre 2024. **Cette décision stratégique vise à élargir le périmètre de planification, passant du plus petit SCoT de France à une échelle transfrontalière cohérente.**



Quatre intercommunalités françaises (Pays de Gex Agglo, Terre Valserhône, Communauté de Communes du Genevois et Annemasse Agglo) ont engagé cette démarche. L'élaboration du nouveau SCoT s'étendra sur 5 ans, avec une approbation visée en 2029 et des effets attendus sur la période 2030-2050.

Cinq enjeux majeurs guideront ce nouveau document : se loger, se déplacer, travailler, préserver les ressources et vivre.





UN PLAN DE TRANSFORMATION POUR LA ZONE D'ACTIVITÉS DU MONT-BLANC

Le 29 mars 2024, Annemasse Agglo a été retenue par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre du **Plan de Transformation des Zones Commerciales (PTZC)**. Cette sélection s'accompagne d'une double subvention de 75 000 € pour le recrutement et les études d'aménagement.

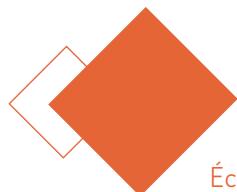
En novembre 2024, une chargée de mission a rejoint l'équipe dédiée aux zones d'activités économiques pour travailler spécifiquement sur la requalification de la ZAE du Mont-Blanc. Un marché d'études est en cours de passation, visant à établir un plan guide, une orientation d'aménagement, et à préciser les besoins des utilisateurs de la zone.

Les réflexions se poursuivront en 2025 et au-delà, avec des échanges impliquant les propriétaires privés, les entreprises et les porteurs de projets, pour proposer un aménagement cohérent et phasé du site.





AMÉNAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



En 2024, Annemasse Agglo a poursuivi sa stratégie d'amélioration environnementale des Zones d'Activités Économiques (ZAE), engageant plusieurs actions significatives.

La création de la rue du Muguet sur la ZAE de Borly à Cranves-Sales, destinée à accueillir un futur crématorium, intègre un **projet de restauration du corridor écologique entre le vallon de la Menoge et les bois de Rosses**.



Les aménagements ont privilégié la mobilité douce, avec la sécurisation des cheminements cyclables et piétonniers. Une opération de nettoyage paysager a été menée sur la ZAE du Mont-Blanc, supprimant les signalétiques obsolètes. Depuis décembre 2024, **l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit a été généralisée sur les ZAE**, avec quelques exceptions liées à des impératifs de sécurité.

Les perspectives pour 2025 incluent la poursuite des aménagements cyclables, des plantations pour restaurer les corridors écologiques et un bilan de l'extinction nocturne avec les professionnels et les forces de l'ordre.





TECHNOSITE ALTÉA, UN PROJET URBAIN EN ÉVOLUTION EN 2024



En 2024, Annemasse Agglo a **finalisé le Cahier des Prescriptions Architecturales Urbanistiques, Paysagères et Environnementales (CPAUPE) du Technosite**

Altéa, en collaboration avec TERACTEM, le CAUE et le groupe de travail « ZA de demain ». Cette démarche vise à préciser les règles d'aménagement, notamment pour préserver le corridor écologique entre les bois de Rosses et des Allongets.

Après avoir accueilli plusieurs entreprises entre 2017 et 2019, le site poursuit sa mutation. Malgré le désistement de trois prospects, les discussions se poursuivent avec deux porteurs de projets sur les lots E2 et J. Dans la perspective de la fin de la concession en décembre 2025, Annemasse Agglo et

TERACTEM travaillent à un prolongement de cinq années, permettant de finaliser les aménagements (dépollution, création d'une voie verte) et de commercialiser les derniers fonciers disponibles.



PRÉSÉRATION DES ESPACES NATURELS ET DE LA BIODIVERSITÉ



FINALISATION DU PLAN DE SENSIBILISATION DES ESPACES NATURELS

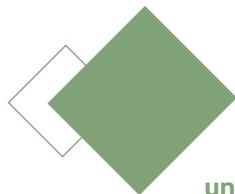


Dans le cadre de son Contrat de Territoire Haute-Savoie Nature, Annemasse Agglo a finalisé un **plan de sensibilisation et de préservation des espaces naturels**. Lancé à l'été 2023 avec l'appui d'un cabinet extérieur, ce projet a mobilisé de nombreux acteurs du territoire lors de trois ateliers de concertation, aboutissant à une validation en bureau en septembre 2024.

L'initiative répond à un **besoin de coordination entre les différents acteurs environnementaux et de gestion des usages des sites naturels**. Après une démarche participative impliquant communes, associations, agriculteurs, éducation nationale et autres partenaires, le plan propose une **stratégie sur cinq ans visant à maintenir l'équilibre entre valorisation, fréquentation et préservation des espaces naturels**.

Pour 2025, les priorités se concentrent sur l'amélioration du maillage entre sites naturels, le déploiement d'éco-gardes et la valorisation des sites de proximité, avec une attention particulière portée aux comportements respectueux de l'environnement.





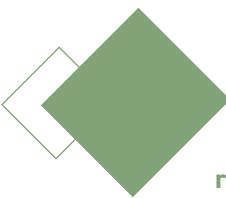
FINALISATION DE LA STRATÉGIE DE PRÉSÉRATION DES ZONES HUMIDES

Dans le cadre de son Contrat de Territoire Haute-Savoie Nature, Annemasse Agglo a **finalisé en 2024 une stratégie de préservation des zones humides**, fruit d'une étude approfondie menée entre 2020 et 2023. Cette démarche vise à **protéger ces espaces essentiels, particulièrement vulnérables face à l'urbanisation et au changement climatique.**

Après une validation des résultats d'étude en juillet 2023 et un comité de pilotage en septembre 2024, la stratégie implique plusieurs collectivités partenaires. L'année 2024 a été principalement consacrée à la diffusion des connaissances, à l'intégration des zones humides dans les PLU et à la sensibilisation des propriétaires terriens, notamment via la création d'une plaquette informative et la mise à jour du site internet.

Pour 2025, Annemasse Agglo prévoit d'engager des travaux de restauration sur les zones humides prioritaires, tout en poursuivant les échanges d'expériences et la diffusion de l'information.





LA GÉLINE : UN PROJET DE RENATURATION À DOUBLE ÉCHELLE

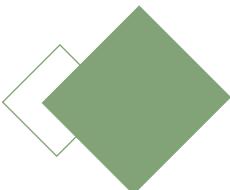
Annemasse Agglo poursuit son **projet de renaturation de la Géline, cours d'eau situé à Vétraz-Monthoux et en cœur de ville**

d'Annemasse. Deux tronçons distincts font l'objet d'une transformation visant à **redonner sa place à la nature en milieu urbain**.

En avril 2024, les études de faisabilité du tronçon annemassien ont été présentées, tandis qu'en août 2024, l'avant-projet de Vétraz-Monthoux a été validé. À Vétraz-Monthoux, le projet prévoit de transformer un fossé linéaire en un cours d'eau sinueux de 170 mètres, large de 7 à 9 mètres, avec une revégétalisation utilisant des espèces locales adaptées au changement climatique.

Pour 2025, Annemasse Agglo vise le lancement et la finalisation des travaux à Vétraz-Monthoux à l'automne, et la poursuite de la conception pour le secteur annemassien, en partenariat avec la commune et le SM3A.





ERCA : UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE INTÉGRÉE ET DES MESURES COMPENSATOIRES VOLONTAIRES

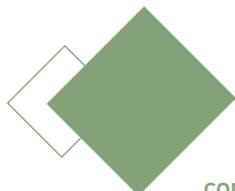
En 2024, Annemasse Agglo poursuit sa stratégie d'intégration des enjeux environnementaux dans ses projets d'aménagement, en **développant l'approche Éviter-Réduire-Compenser-Accompagner (ERCA)**. Le service environnement a particulièrement travaillé sur des chantiers majeurs comme la **ViaRhôna**, le **parking relais Aubrac**, le **collège de Vétraz-Monthoux** et l'**Usine de Dépollution des Eaux Usées**, tout en menant l'évaluation environnementale du Plan de Mobilité 2025-2035.

La mise en œuvre de cette stratégie s'est appuyée sur le test de la « Boussole transition écologique » proposée par l'État, avec un accompagnement concret des directions opérationnelles. Deux sites de restauration écologique ont été particulièrement ciblés : l'un à Cranves-Sales près de la rivière Nussance, l'autre à Vétraz-

Monthoux sur un ancien site de moto-cross. Deux sessions de sensibilisation des élus ont également été organisées pour favoriser la compréhension des enjeux environnementaux.

Les interventions ont permis des résultats significatifs, notamment l'évacuation de **20 tonnes de pneus, la création de mares, la réouverture de milieux et la suppression d'espèces invasives**. Un diagnostic écologique a été lancé sur une zone humide à Cranves-Sales et un suivi écologique des mesures existantes sur le P+R ALTEA et le collège a été engagé. Pour 2025, Annemasse Agglo prévoit de structurer et diffuser plus largement l'outil de la Boussole, de poursuivre l'accompagnement des porteurs de projets et de finaliser les dernières mesures compensatoires.





ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSENTES : UNE LUTTE TERRITORIALE ACTIVE

Annemasse Agglo poursuit sa stratégie de **lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)**, combinant approche opérationnelle et sensibilisation.

Entre avril et août 2024, l'agglomération a mené des actions ciblées sur ses chantiers d'aménagement, visant à éradiquer des espèces comme la renouée du Japon, le Solidage géant, le Buddleia et l'Ambroisie.

Chaque projet intègre désormais une identification précoce des EEE, avec des traitements manuels et mécaniques programmés avant la montée en graines. Un suivi écologique permet d'évaluer l'efficacité des interventions.

En août 2024, une campagne de sensibilisation a été menée auprès des élus et agents, favorisant les échanges d'expériences sur les bonnes pratiques.

Pour 2025, Annemasse Agglo entend poursuivre son accompagnement des chefs de projets, intégrer des clauses spécifiques dans les marchés et continuer les actions de sensibilisation territoriale.





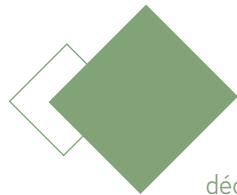
CORRIDORS ÉCOLOGIQUES : UNE RESTAURATION STRATÉGIQUE EN ZONES D'ACTIVITÉS

Annemasse Agglo a engagé en 2024 la restauration concrète des corridors biologiques sur les zones d'activités économiques (ZAE) d'Altea et de Borly. Cette démarche, qui fait suite à l'étude pré-opérationnelle de 2023, vise à **reconnecter les espaces naturels fragmentés et à favoriser la biodiversité urbaine**.

En décembre 2024, le lancement des travaux de restauration a débuté sur trois secteurs de la ZAE Altea, avec des plantations prévues début 2025. Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental et du Fonds Vert en octobre. Pour la ZAE de Borly, des réunions de coordination ont été menées, notamment autour du projet de crématorium, en vue d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Cranves-Sales.

Les actions prévues portent sur **l'amélioration de la perméabilité des corridors, incluant des plantations d'arbres et d'arbustes, et la gestion des clôtures**. Pour 2025, l'objectif est de finaliser les travaux sur Altea et de poursuivre les négociations pour la restauration du corridor Bois de Rosses / Menoge.





PROTECTION DU MERLON DE L'ANCIENNE DÉCHARGE DE BONNE

Annemasse Agglo a engagé en 2024 une série d'actions pour sécuriser le merlon de l'ancienne décharge de Bonne, menacé par l'érosion de la Menoge.

**Face aux risques potentiels de pollution du cours d'eau,
une protection temporaire a été mise en place en octobre,
consistant en la pose de blocs rocheux en pied de merlon.**

Cette intervention fait suite à une étude de scénarios présentée en juin 2024, en coordination avec le SM3A et sous le contrôle des services de l'État. L'objectif est de prévenir tout risque de déversement de déchets dans la rivière en attendant une solution pérenne.

Pour 2025, Annemasse Agglo prévoit de lancer les études réglementaires et environnementales en vue de définir un programme de travaux définitifs, avec l'appui d'un bureau spécialisé dans la gestion des décharges.



TOURISME

OUVERTURE DU RESTAURANT PANORAMIQUE DU SALÈVE : UN ABOUTISSEMENT EMBLÉMATIQUE

Le samedi 12 octobre 2024, le restaurant « Vertiges » a ouvert ses portes au sommet du téléphérique du Salève, complétant ainsi l'offre de restauration du site. Pensé dès 1932 par l'architecte Maurice Braillard, ce **lieu emblématique mêle gastronomie bistronomique et panorama exceptionnel sur le Grand Genève**. Cette ouverture s'ajoute à celle du Café 1100, lancé durant l'été, et s'accompagne d'espaces dédiés aux séminaires et événements. Jusqu'au 3 novembre, Vertiges accueille le public du jeudi au dimanche, avant la fermeture technique annuelle du téléphérique.

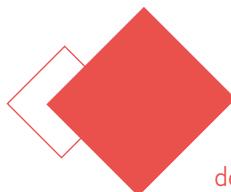
Ce projet porté par le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Téléphérique du Salève répond à une double ambition : **valoriser un patrimoine architectural centenaire et proposer une expérience touristique unique**. L'exploitation des lieux a été confiée à la SAS Les Panoramiques du Salève, sélectionnée pour la qualité de son projet et son ancrage local. La restauration fait la part belle aux produits du territoire et au fait maison, dans une **logique de durabilité**. Le restaurant, le bistrot et les espaces événementiels forment désormais une offre cohérente et complémentaire.

L'année 2024 marque ainsi l'**aboutissement d'un vaste programme de rénovation initié avec la réhabilitation des gares du téléphérique**. L'aménagement des espaces de restauration s'est achevé dans les délais, grâce à une collaboration étroite entre le GLCT TS et le concessionnaire. À court terme, les perspectives sont tournées vers la montée en puissance de la fréquentation, le développement de l'événementiel et l'intégration du site comme destination incontournable du bassin lémanique dès 2025.





MONTS DU GENEVOIS, UN OFFICE DE TOURISME REBAPTISÉ



Le 26 juin 2024, le Conseil communautaire a approuvé le nouveau nom et l'identité de l'Office de tourisme, désormais baptisé « **Office de tourisme des Monts du Genevois** ». Cette évolution fait suite à l'élargissement de son périmètre au 1er janvier 2024, intégrant la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Une délibération concordante des trois intercommunalités (Annemasse Agglo, CC du Genevois et CC du Pays de Cruseilles) a officialisé ce changement, modifiant les statuts de l'EPIC. L'office a célébré cette transformation lors d'un événement promotionnel au centre de convention Archparc en juin 2024.

Ce renouvellement s'inscrit dans la continuité du schéma de développement touristique approuvé en 2023, marquant une nouvelle étape dans la stratégie touristique du territoire.





MÉUBLÉS DE TOURISME : UNE RÉGULATION TERRITORIALE ENGAGÉE SUR LE TERRITOIRE

En 2024, Annemasse Agglo et l'Office de tourisme ont accompagné les communes dans la régulation des meublés de tourisme, suite à l'adoption d'une nouvelle loi le 19 novembre. Cette démarche vise à répondre à la pression immobilière croissante, en mobilisant un cabinet d'avocat expert et en menant une veille territoriale et législative.

Plusieurs communes ont d'ores et déjà **mis en place des mesures de régulation**, notamment Gaillard, Vétraz-Monthoux, Annemasse et Ville-la-Grand. Ces actions permettent aux collectivités **de mieux identifier et encadrer les locations touristiques, via des procédures d'enregistrement et des limitations du nombre de jours de location**.

L'objectif pour 2025 est de poursuivre cette veille et d'analyser les effets des premières mesures mises en place, tant au niveau national que local.



PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS



MISE EN PLACE DU CONTRÔLE D'ACCÈS EN DÉCHETTERIE PAR LECTURE DE PLAQUE

Annemasse Agglo a installé un **système de contrôle d'accès dans ses déchetteries** en septembre 2024, opérationnel depuis janvier 2025. Les vignettes sont remplacées par un **système de lecture des plaques d'immatriculation**.

Ce dispositif vise à réduire l'exposition des gardiens aux incivilités, limiter le nombre de véhicules sur site, éviter les dépôts abusifs et mieux appliquer le règlement. Le projet s'est appuyé sur l'expérience des collectivités voisines [CCAS, CCPMB, CC4R], un prestataire externe, un plan de communication, l'expertise des directions ressources, la concertation des agents et l'implication du

personnel administratif pour l'enregistrement de plus de 20 000 usagers.

Le contrôle d'accès compte désormais 215 451 usagers inscrits, avec une mise à jour du règlement des déchetteries prévue pour 2025.





DÉPLOIEMENT DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DANS TROIS COMMUNES SUPPLÉMENTAIRES

Annemasse Agglo a poursuivi en 2024 le déploiement des Points d'Apport Volontaire (PAV) sur son territoire avec la bascule de trois communes : Saint-Cergues en juin, Lucinges en septembre et Juvigny en octobre.

Cette transition vise à **rapprocher le tri des habitants et inversement, à densifier le maillage des points de tri, à réduire les coûts de fonctionnement ainsi que l'empreinte environnementale, et à améliorer les conditions de travail en diminuant le nombre de rieurs** (moins de troubles musculosquelettiques et de risques d'accidents).

Le projet a nécessité une concertation avec les communes depuis 2022 pour établir le maillage et le dimensionnement des points. Des marchés de fourniture, de maîtrise d'œuvre et de travaux publics ont été passés en 2023. Un plan de communication complet a été déployé, incluant des réunions publiques. Une cheffe de projet dédiée a piloté l'opération en travaillant étroitement avec les services techniques municipaux pour répondre aux besoins

accrus en matière de propreté urbaine. Des composteurs publics gérés par Annemasse Agglo et des conteneurs à carton ont également été installés pour enrichir l'offre de tri.

Le projet se poursuivra avec le passage de Machilly en juin 2025, suivi de Cranves-Sales et Bonne (2025), puis d'Etrembières (2026). Bien que quelques problèmes de propreté aient été constatés sur certains points, le bilan global est satisfaisant. Une mise à jour du règlement de collecte est prévue pour mieux informer les usagers, et une réorganisation des tournées sera effectuée pour assurer un meilleur équilibre de charge.





LANCEMENT D'UN DISPOSITIF DE RÉEMPLOI À LA DÉCHETTERIE DE VÉTRAZ-MONTHOUX

En avril 2024, Annemasse Agglo a initié une démarche de réemploi à la déchetterie de Vétraz-Monthoux, répondant aux enjeux de réduction des déchets et aux attentes réglementaires en matière d'économie circulaire. Cette action s'appuie sur **l'installation d'un caisson spécialement aménagé et l'organisation de journées dédiées au réemploi**.

Le projet a été développé en **étroite collaboration avec Emmaüs**, impliquant la transformation d'un caisson de transport maritime par l'entreprise locale « Yaut'Box ». Les agents de la déchetterie ont bénéficié d'une formation spécifique pour gérer ce nouveau dispositif. Un travail de communication a accompagné le lancement, visant à sensibiliser les usagers aux enjeux du réemploi et à encourager les comportements responsables.

Les premiers résultats sont prometteurs, avec 1,14 tonne détournée via le caisson et 5,01 tonnes lors des samedis du réemploi. L'objectif pour 2025 est de pérenniser cette initiative et d'étendre le dispositif à d'autres déchetteries du territoire, tout en explorant des actions de réemploi hors du cadre des déchetteries.



5,01
tonnes déournées
vers le réemploi



1,14
tonne déournée
via le caisson



EXTENSION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Dès janvier 2024, la collectivité a **généralisé la collecte des déchets alimentaires**, faisant suite à l'expérimentation concluante de 2023. Cette initiative répond à la fois aux obligations réglementaires et à la volonté de réduire significativement le volume des ordures ménagères résiduelles.

Le déploiement a nécessité un travail d'envergure, impliquant la recherche de **58 emplacements pour 79 abris-bacs dans le centre-ville**. Une campagne de sensibilisation a été menée auprès de près de 10 000 logements, avec l'équipement de 4 600 d'entre eux. La collecte, assurée par les agents d'Annemasse Agglo, s'effectue une fois par semaine en hiver et deux fois en été, avec une valorisation par méthanisation permettant une double production de matière et d'énergie.

Les résultats de cette première année sont encourageants, avec 140 tonnes de déchets alimentaires collectées. La collectivité envisage déjà une possible extension du périmètre en 2025, suite aux demandes des communes. Cette approche s'inscrit dans une stratégie ambitieuse de gestion des déchets, visant à réduire l'impact environnemental et à optimiser le traitement des déchets organiques.



4 600
logements équipés



79
abris-bacs
dans le centre-ville



MOBILITÉ



MOBILITÉS DOUCES : LA PASSERELLE VIARHÔNA FRANCHIT LA ROUTE



Dans la nuit du 29 au 30 mai 2024, **Annemasse Agglo a posé une passerelle structurante dans le secteur de Brouaz**, marquant une étape importante de la véloroute **ViaRhôna**. Les travaux, débutés le 15 janvier 2024 sur la rue d'Arve [RD2/RD19], ont permis l'installation d'une passerelle préfabriquée « en kit » en seulement deux nuits.

L'ouvrage, qui surplombe une route départementale supportant plus de 25 000 voitures par jour, **vise à sécuriser les déplacements cyclistes et piétons**. Il s'inscrit dans l'ambition plus large de la ViaRhôna de proposer de nouveaux itinéraires sécurisés, en réduisant les effets de coupures liés à l'Arve, aux voies ferrées et aux voiries à fort trafic. **Ouverte à la fin de l'année 2024, la passerelle permet de relier les communes d'Etrembières, Gaillard et Annemasse, offrant une nouvelle option de mobilité douce.**

Partie intégrante d'un projet plus vaste, cette passerelle contribue à l'objectif d'Annemasse Agglo de développer 20 km de véloroute d'ici 2026, traversant 8 communes du territoire. Au-delà de l'intérêt touristique, l'ambition est de **promouvoir des déplacements quotidiens sur des distances courtes et moyennes** [entre 3 et 5 km], transformant progressivement les habitudes de mobilité sur le territoire.



Signature de la Charte InTerLUD+

Annemasse Les Voiroux Agglo

10 décembre 2024



LOGISTIQUE URBAINE : ANNEMASSE AGGLO SIGNE SA CHARTE TERRITORIALE INTERLUD+



Annemasse Agglo a lancé en mars 2024 un **programme de gestion des flux de marchandises dans l'agglomération, baptisé InterLUD+**. Ce programme national, soutenu par le ministère de la Transition écologique et solidaire, répond à une réalité territoriale en pleine mutation. Avec 42 750 mouvements de marchandises par semaine, dont 41% concentrés sur la commune d'Annemasse, **le territoire fait face à une augmentation constante des flux** (+4% entre 2019 et 2024). Le e-commerce, représentant 26% des mouvements totaux, illustre particulièrement cette dynamique, plaçant Annemasse Agglo en seconde position de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'objectif du programme est de **développer une logistique urbaine plus durable et efficace, en impliquant l'ensemble des acteurs économiques du territoire**. La démarche repose sur l'élaboration collaborative d'une Charte de Logistique Urbaine Durable (LUD), qui engagera collectivités, transporteurs et commerces. Des groupes de travail ont été constitués pour identifier et prioriser les actions concrètes, en tenant compte des spécificités locales. Les rencontres avec les entreprises locales et celles traversant l'Agglo ont permis de réaliser un diagnostic précis, révélant notamment que les activités des petits commerces génèrent le plus grand nombre de mouvements de marchandises.

À l'horizon 2025-2035, **le programme s'inscrit dans la révision du Plan de Déplacement Urbain en Plan De Mobilité**. La signature de la Charte a eu lieu en décembre 2024, marquant le début de la mise en œuvre opérationnelle des actions identifiées. Les perspectives sont prometteuses : optimiser les livraisons, réduire l'impact environnemental et fluidifier la circulation urbaine. Annemasse Agglo entend ainsi devenir un territoire pilote en matière de logistique urbaine durable, en proposant des solutions innovantes qui répondent aux défis économiques et écologiques des déplacements de marchandises.





ZFE Mobilité

MOBILITÉ DURABLE : ANNEMASSE AGGLO VOTE SA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS



Le 18 décembre 2024, le conseil communautaire d'Annemasse Agglo a approuvé les **conditions de lancement de la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m)**, marquant une étape décisive dans la stratégie de transition écologique du territoire. Conformément à la loi Climat et Résilience de 2021, ce dispositif couvrira **six communes** : Annemasse, Ambilly, Cranves-Sales, Gaillard, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand. **La mesure vise à améliorer significativement la qualité de l'air en réduisant progressivement la circulation des véhicules les plus polluants.**



La mise en place de la ZFE-m répond à une ambition environnementale, s'inscrivant dans une stratégie globale de mobilité durable. Dès le 1^{er} janvier 2025, **tous les véhicules devront être munis d'une vignette Crit'Air**, avec un calendrier d'interdiction progressive des véhicules les plus polluants. **Cette approche s'accompagne du développement de solutions alternatives : renforcement des transports en commun TAC Mobilités, investissement dans le tramway transfrontalier, déploiement de la ViaRhôna, services de vélo en libre-service et création de nouveaux parkings relais.**

Le projet se déployera par étapes, avec des interdictions progressives : véhicules non classés au 1^{er} janvier 2025, véhicules Crit'Air 5 au 1^{er} janvier 2028, Crit'Air 4 au 1^{er} janvier 2029, et Crit'Air 2 au 1^{er} janvier 2030. Des dérogations sont prévues pour certains véhicules et usages spécifiques. L'objectif est de repenser la mobilité et d'améliorer durablement le cadre de vie, en offrant des solutions de déplacement efficaces et respectueuses de l'environnement à tous les habitants de l'agglomération.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



REEMPLACEMENT DU CARBURANT DE LA FLOTTE DE VÉHICULES D'ANNEMASSE AGGLO

de déchets, remplaçant le diesel sur l'ensemble de sa flotte de véhicules. Après un nettoyage préalable des cuves de la station de carburants, ce biocarburant a été mis en service sans aucune modification technique des véhicules.

Cette solution innovante permet une réduction significative de l'impact environnemental, offrant un compromis immédiatement opérationnel. Le XTL présente des avantages écologiques : **diminution de 80 à 90% des émissions de CO₂, réduction des particules fines et d'oxydes d'azote, biodégradabilité et valorisation des déchets.**

Le carburant répond à plusieurs critères de sécurité et de performance : sans odeur, non toxique, non cancérogène, avec un point d'éclair sécurisant et une parfaite miscibilité. Cette démarche permet à Annemasse Agglo de réduire son empreinte carbone sans investissements lourds.



- 80 à 90%
d'émissions de CO₂





ENTREPRISES ENGAGÉES : UN DISPOSITIF INCITATIF POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Annemasse Agglo a lancé en septembre 2024 l'appel à projets « Entreprises engagées », un **dispositif de subventionnement visant à accompagner les acteurs économiques dans leur transition énergétique**. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur de l'Energie (SDE) et du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), avec l'objectif de **réduire de 17% les consommations énergétiques du territoire à l'horizon 2030**.

Le dispositif cible les TPE, PME et ETI, ainsi que les propriétaires de biens immobiliers économiques, avec des subventions d'investissement pouvant atteindre 40 000 € HT par dossier. **Les projets éligibles concernent l'amélioration thermique, la réduction des consommations énergétiques, la mobilité douce et la rénovation avec production d'énergies renouvelables.**

Le premier dossier a été reçu fin novembre 2024, avec des relèves programmées les 30 juin et 30 novembre 2025. Un budget de 600 000 € a été prévu au Plan Pluriannuel d'Investissement.



 **entreprises
engagées** soutenues par
Annemasse Agglo





FINALISATION DE L'ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) THÉMATIQUE ÉNERGIE-CLIMAT

Annemasse Agglo a finalisé à l'été 2024 une Orientation d'Aménagement et de Programmation [OAP] thématique énergie-climat, fruit d'un travail collectif impliquant les 12 communes du territoire. Cette démarche vise à **décliner opérationnellement les objectifs du SCoT en matière de transition écologique.**

La méthodologie a reposé sur des rencontres approfondies et des ateliers de co-construction, **aboutissant à trois livrables : un portrait de territoire, l'OAP elle-même et une boîte à outils réglementaires.** L'OAP s'articule autour de cinq volets : énergies renouvelables, maîtrise énergétique, végétalisation, densification urbaine et mobilités alternatives.

La commune d'Annemasse a déjà intégré l'OAP dans son Plan Local d'Urbanisme. Pour 2025, Annemasse Agglo poursuivra l'accompagnement des communes et partagera son expérience lors des assises de la transition énergétique à Strasbourg.





CARTOGRAPHIE DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Annemasse Agglo a accompagné ses 12 communes dans la mise en oeuvre de la loi d'Accélération de Production des Énergies Renouvelables (APER), aboutissant à la **cartographie des zones de développement énergétique**.

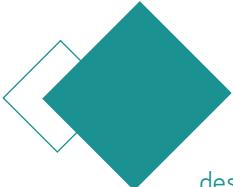
Cette démarche, initiée en juillet 2023, s'est concrétisée par un arrêté préfectoral le 19 décembre 2024.

L'accompagnement a été complet : mission confiée à un bureau d'études, production de cartes communales, proposition de délibérations types, interventions en conseils municipaux et débat communautaire le 15 mai 2024.

L'objectif était de faciliter le développement des énergies renouvelables en simplifiant les procédures d'urbanisme.

À fin 2024, 10 communes avaient leurs zones validées, avec une perspective d'intégration des deux dernières communes en 2025.





DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MIEUX ÉCLAIRÉS ET PLUS SOBRES ÉNERGÉTIQUEMENT

Deux opérations majeures d'éclairage ont été réalisées en 2024 pour améliorer la performance énergétique des équipements sportifs du territoire. En juillet, les quatre courts couverts du Tennis Club du Salève [TCS] ont vu leurs anciens luminaires remplacés par des **LED dernière génération**. En septembre, c'est le centre aquatique Château Bleu qui a bénéficié d'un **relamping complet de ses 750 points lumineux**, incluant les zones de baignade. Ces travaux visaient à **moderniser l'éclairage tout en générant des économies significatives et en améliorant le confort des usagers**.



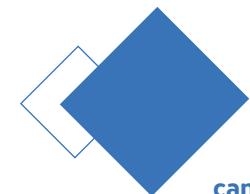
Ces interventions répondent à des enjeux précis de **sobriété énergétique**. Au TCS, l'éclairage des courts représentait à lui seul près de 50 % de la consommation électrique totale du site. Le remplacement de 60 luminaires par des LED permet une économie annuelle estimée entre 5 000 et 8 000 € TTC, pour un investissement de 36 000 € HT. À Château Bleu, le choix initial d'équipements non LED en 2013 s'expliquait par les incertitudes techniques de l'époque, notamment en milieu humide et chloré. Après dix ans d'exploitation, les technologies ayant largement évolué, le relamping confié à Hervé Thermique (pour un montant de 180 000 € HT) offre une économie annuelle potentielle de 50 000 à 80 000 € TTC. Un effort particulier

a aussi été fait sur l'ergonomie des commandes d'éclairage, au bénéfice des usagers.

Les deux chantiers sont désormais achevés, et un **dispositif de suivi énergétique est en place pour mesurer avec précision les gains réalisés**. Ces opérations s'inscrivent dans une dynamique plus large d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments sportifs. Dès 2025, un contrat de performance énergétique sera déployé pour les 7 gymnases du territoire, avec un relamping prévu pour 2026. Une stratégie qui confirme l'engagement du territoire en faveur d'une gestion plus sobre, plus efficace, et plus durable de ses équipements publics.



FORMATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



STRUCTURATION DU CAMPUS DE L'ETOILE

En 2024, Annemasse Agglo a poursuivi la structuration du campus de l'Etoile, réaffirmant sa volonté de développer une offre de formation supérieure sur le territoire. Le projet prévoit 15 000 m² de formation au sein de la ZAC Etoile, avec des avancées significatives cette année.

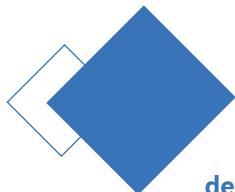
Les travaux du bâtiment Campus de l'Etoile ont progressé, en vue d'accueillir l'IFPS et les formations Grand Forma à la rentrée 2025. L'attribution du lot A1 au promoteur Giboire a permis de programmer 2 000 m² supplémentaires de formation. **Un travail sur l'identité visuelle du projet a également été mené.**

Les perspectives pour 2025 incluent l'inauguration du campus à l'automne, le déménagement de l'espace Grand Forma, la commercialisation des m² de formation du lot A1 et la poursuite de la recherche de nouveaux espaces de formation.



15 000 m²

d'espaces de formation



RECONDUCTION DU MOIS D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS GRAND FORMA À LA RENTRÉE 2024

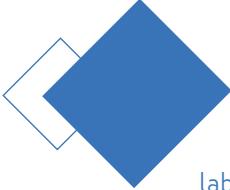
De septembre à novembre 2024, Annemasse Agglo a reconduit **son dispositif d'accueil des étudiants, visant à favoriser la dynamique étudiante sur le territoire**. Des interventions ont été menées dans 10 établissements d'enseignement supérieur pour présenter les services et les événements dédiés.

Trois événements phares ont rythmé cette période : une soirée étudiante au MyBeers le 10 octobre, une soirée sportive à Arkose le 17 octobre, et une soirée culturelle à la Villa du Parc le 14 novembre. Le challenge Alpvengers a également permis aux étudiants de découvrir le territoire sous différents angles.

Cette initiative a permis de sensibiliser près de 1000 étudiants sur les 1455 du territoire.



1000
étudiants sensibilisés



5^e CÉRÉMONIE DE LABELLISATION POUR « ENTREPRISES APPRENANTES »

Le 13 juin 2024, Annemasse Agglo a organisé au Clos Babuty d'Ambilly la cinquième cérémonie de labellisation « Entreprise apprenante ». Portée par un collectif de 30 partenaires de l'emploi et de la formation, cette initiative vise à valoriser l'alternance comme passerelle vers l'emploi.

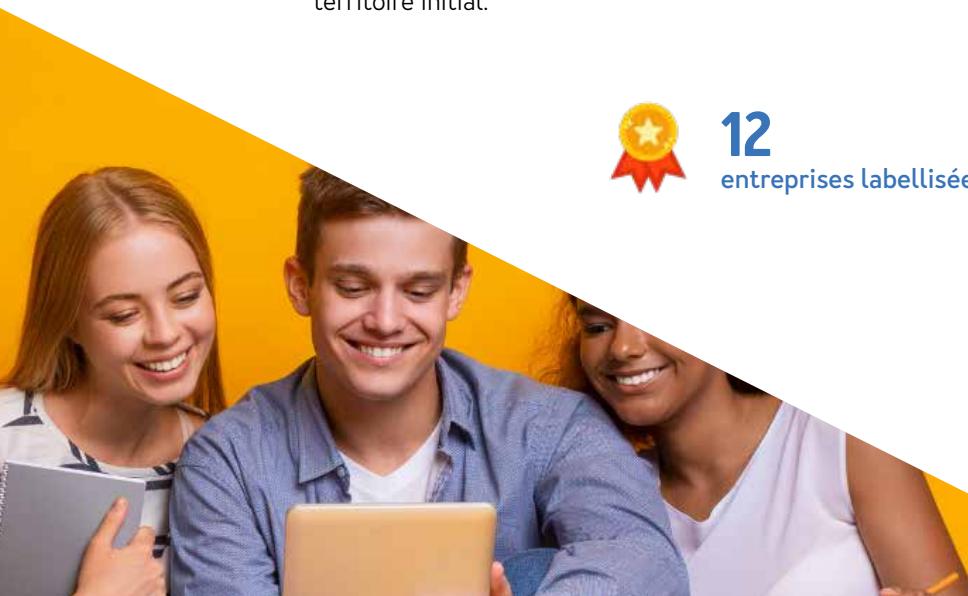
Douze nouvelles entreprises ont été labellisées, portant à 63 le nombre total d'entreprises reconnues depuis 2020. Cette édition marque une transition importante, puisque le dispositif sera désormais porté par le Pôle Métropolitain du Genevois Français, répondant à un intérêt croissant au-delà du territoire initial.

Pour Annemasse Agglo et la Communauté de Communes du Genevois, il s'agissait de la dernière cérémonie de labellisation à leur échelle.



12

entreprises labellisées





AGRICULTURE



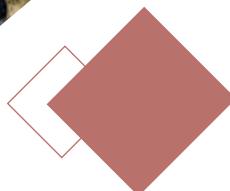
FINALISATION DU NOUVEAU PROJET AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Annemasse Agglo a finalisé en 2024 son **nouveau projet agricole et alimentaire**, fruit d'une démarche collaborative menée avec l'ensemble des acteurs du territoire. Faisant suite au premier programme de 2017, cette nouvelle stratégie vise à **pérenniser l'agriculture locale, développer les circuits courts et accompagner la transition écologique des exploitations**.

Lancée en décembre 2023, la concertation a mobilisé les acteurs agricoles, alimentaires et les communes lors de quatre ateliers. Le nouveau programme, rédigé à l'automne 2024, a été validé en janvier 2025, avec l'ambition de maintenir une agriculture durable dans un contexte péri-urbain complexe.

La démarche s'inscrit dans la continuité des réflexions engagées lors de la concertation sur les Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PAEN), dont la finalisation constitue une priorité majeure.





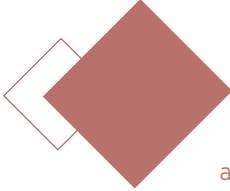
ACCOMPAGNEMENTS DES FERMES DANS LEUR TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Annemasse Agglo a lancé en 2024 un programme d'accompagnement des exploitations agricoles vers des pratiques plus résilientes, axé sur l'agroforesterie. Cette initiative répond à un double objectif : **restaurer les corridors biologiques et aider les agriculteurs à s'adapter au changement climatique.**

Après une formation à l'agroforesterie à l'automne 2023, des diagnostics d'exploitation ont été réalisés avec la Chambre d'agriculture Savoie-Mont Blanc. Le projet vise à **implanter des haies offrant des bénéfices multiples : création de micro-climats, protection contre le vent, limitation de l'érosion et amélioration du bien-être animal.**

Les premières plantations, prévues en janvier 2025 avec le concours du Lycée agricole de Contamine, marqueront le début de cette démarche. Une nouvelle campagne est programmée pour 2025-2026.





SOUTIEN DE PROJETS COLLECTIFS AGRICOLES

Annemasse Agglo a poursuivi en 2024 son soutien aux initiatives collectives agricoles, confirmant sa volonté de **pérenniser l'agriculture locale** et de **développer les circuits courts**. Plusieurs actions concrètes ont marqué cette année, témoignant d'une approche innovante et collaborative.



L'accompagnement s'est manifesté par le **soutien à un magasin de producteurs, l'intégration à la SCIC Ceinture verte pour faciliter l'installation de maraîchers, la distribution de panneaux de sensibilisation et le soutien à l'événement Vaches en Pistes**. L'objectif est de renforcer les filières agricoles et la visibilité de l'agriculture locale.

Pour 2025, la priorité reste la finalisation du **projet de magasin de producteurs**, qui devrait s'implanter à l'automne au cœur de la ZAC Etoile.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



UN NOUVEAU MARCHÉ PUBLIC POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TERRITORIAL

En 2024, Annemasse Agglo a lancé et attribué un **nouveau marché public à la Maison de l'Eco**, destiné à accompagner

sa politique de développement économique pour les quatre prochaines années. La procédure de passation s'est déroulée au cours de l'année, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2025.

Ce marché s'articule autour de six axes stratégiques : **une assistance-conseil permanente, la mise en relation de l'offre foncière et immobilière avec les besoins des entreprises, le soutien aux entrepreneurs locaux, la communication et l'animation économique, le pilotage de « PULS, Locomotive ville durable » et l'animation de la Cité de la Solidarité Internationale.**

Succédant à un précédent marché arrivé à échéance, ce nouveau dispositif a été reconfiguré pour s'adapter à l'évolution des besoins de l'agglomération, en complément des services internes d'Annemasse Agglo.





UN COMITÉ LOCAL POUR L'EMPLOI DANS LE GENEVOIS

Le 9 février 2024, le comité local pour l'emploi du Genevois a été lancé, suite à la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 et la mutation de Pôle Emploi en France Travail. Piloté par la préfecture de Haute-Savoie, ce **dispositif rassemble les acteurs du territoire pour partager les enjeux et coordonner les actions emploi.**

Annemasse Agglo, acteur engagé, a participé activement à cette instance, valorisant ses dispositifs existants comme la Cité des Métiers du Grand Genève, le Club RH du Genevois et CitésLab. Une première initiative concrète a émergé : « Un patron dans ma ville », une matinée organisée dans le quartier du Perrier.

Lors de cet événement, 11 entreprises ont rencontré plus de 20 jeunes, leur permettant de découvrir des métiers et des opportunités professionnelles locales. Annemasse Agglo a contribué à cette rencontre en tant qu'employeur et via son dispositif CitésLab, sensibilisant les jeunes à l'entrepreneuriat.



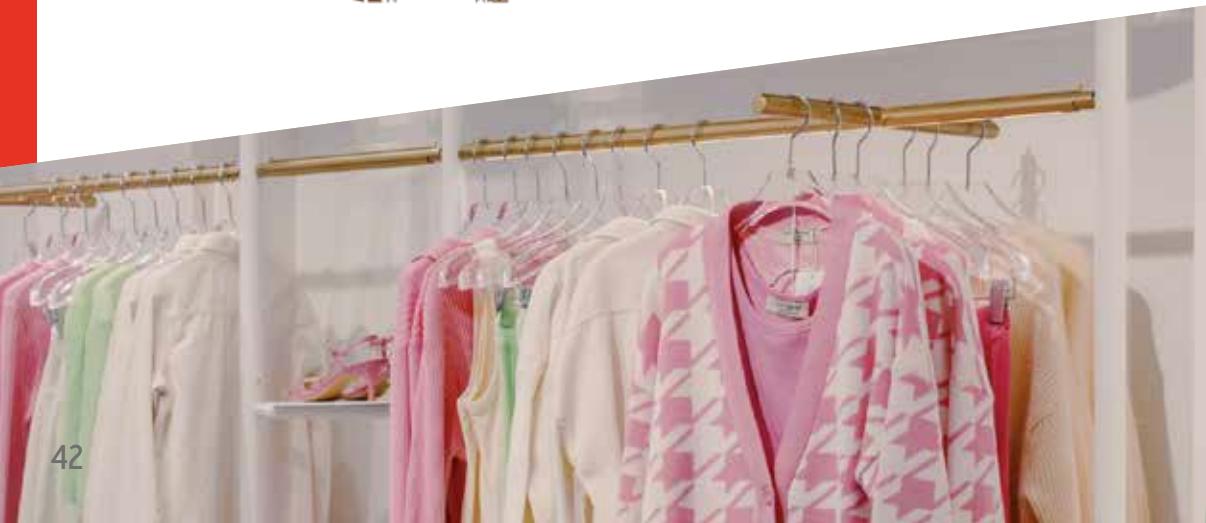


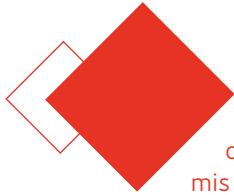
UN NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE AUX ENTREPRISES DE PROXIMITÉ

Le 27 novembre 2024, Annemasse Agglo a délibéré pour **refondre son dispositif d'aide aux entreprises de proximité avec point de vente**. Cette évolution marque une **volonté de simplification et d'attractivité**, avec plusieurs assouplissements significatifs : relèvement du plafond de chiffre d'affaires de 1M€ à 2M€, intégration de nouvelles dépenses éligibles (investissements numériques, modes de distribution agricole) et ouverture aux points de vente individuels ou collectifs d'agriculteurs.

Aligné sur les évolutions régionales de l'été 2024, ce nouveau règlement vient enrichir un dispositif qui a déjà prouvé son efficacité. Depuis 2018, 35 commerçants ont été soutenus, avec près de 153 000 € d'aides

ayant permis 1,8 M€ d'investissements. L'année 2024 a vu 8 points de vente bénéficier de ce soutien, pour environ 37 000 € d'aides.





UN PLAN GLOBAL DE SOUTIEN AUX COMMERÇANTS PENDANT LES TRAVAUX

Durant la période 2023-2026 de travaux structurants en centre-ville d'Annemasse, Annemasse Agglo et la Ville ont mis en place un dispositif complet de soutien aux commerçants.

Conscients des perturbations potentielles liées au prolongement du tramway et à la piétonnisation, les deux collectivités ont développé un plan d'accompagnement coordonné.

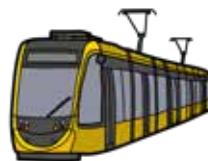


Un Comité de coordination stratégique a été créé pour suivre et adapter ce plan, qui s'articule autour de plusieurs axes : **information** (médiateur, guide des riverains), **accompagnement économique** (dispositif ImpacEco), **indemnisation des préjudices, aides économiques** (rénovation, exonérations), et **actions de promotion** (tickets parking, cartes de fidélité, événementiel).

Un monitoring trimestriel de la santé des entreprises complète le dispositif.

L'objectif est de minimiser l'impact des travaux tout en préparant un centre-ville plus attractif, avec des espaces publics redessinés et une mobilité apaisée.





UN DISPOSITIF D'INDEMNISATION POUR LES COMMERÇANTS IMPACTÉS PAR LES TRAVAUX DU TRAMWAY

Créé en mai 2023, le dispositif d'indemnisation des commerçants a débuté sa phase opérationnelle en avril 2024. Annemasse Agglo et la Ville d'Annemasse ont mis en place des **Commissions d'Indemnisation à l'Amiable** (CIAT) pour accompagner les entreprises riveraines des travaux du tramway et de la piétonnisation subissant des préjudices économiques.

Ces commissions, présidées par un magistrat et composées d'experts indépendants, de représentants économiques et d'élus, évaluent les demandes d'indemnisation sur la base de pertes de chiffre d'affaires. En 2024, **8 permanences** ont été organisées, permettant de recevoir individuellement environ 50 commerçants.

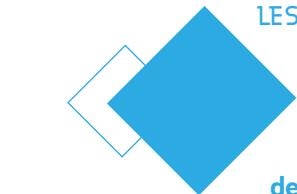
Le bilan de l'année est significatif : **19 dossiers d'indemnisation** déposés, aboutissant à près de **320 000 € d'indemnisations** accordées au titre du tramway.



320 000 €
d'indemnisations en 2024



EAU ET ASSAINISSEMENT



MISE EN SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES CONTRE LES MICROPOLLUANTS CONJOINTEMENT AVEC L'ÉTAT DE GENÈVE SUR L'USINE SUISSE DE VILLETTÉ

En novembre 2024, Annemasse Agglo a mis en service un dispositif de **traitement des eaux usées contre les micropolluants**, en collaboration avec l'État de Genève. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de **protection de l'environnement et de la santé publique**.

Après un traitement initial sur la station d'épuration Ocybèle, les eaux usées sont pompées et acheminées vers la station suisse de Villette. Un **processus innovant** permet alors leur mélange avec les eaux traitées suisses, bénéficiant d'un traitement final contre les micropolluants. Ce projet, **unique en France à cette échelle**, résulte d'un cofinancement entre Annemasse Agglo, l'État de Genève et le soutien financier de l'État fédéral suisse.

Cette collaboration a également permis de **revisiter la politique de suivi des rejets industriels du territoire**. Un programme d'analyses est prévu en 2025 pour évaluer l'efficacité du traitement sur les principales molécules recherchées, confirmant l'engagement d'Annemasse Agglo dans la **lutte contre la pollution chimique**.





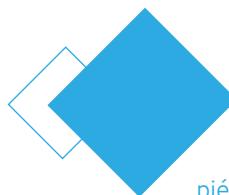
CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR DE TRANSFERT ENTRE LES STATIONS D'OCYBÈLE ET DE VILLETTÉ

Dans le cadre de sa stratégie de traitement des eaux usées, Annemasse Agglo a engagé la **construction d'un collecteur de transfert entre les stations d'épuration d'Ocybèle et de Villette, s'inscrivant dans un projet transfrontalier innovant de lutte contre les micropolluants.**

Les travaux, débutés en juillet 2024, prévoient la pose d'un collecteur de 820 mètres linéaires reliant les deux stations, le déplacement de l'exutoire de la STEP Ocybèle sur 750 mètres, et l'installation de quatre pompes de refoulement. Cette infrastructure **permettra l'acheminement des effluents vers le traitement des micropolluants sur la station suisse de Villette, tout en accompagnant la reconfiguration de la confluence Arvel/Foron réalisée par le SM3A.**

Le projet a nécessité le recrutement d'une maîtrise d'œuvre externe pour les études et d'une entreprise spécialisée pour la réalisation des travaux. La période de construction s'étend de juillet 2024 à février 2025, avec un investissement significatif de 2 850 000 € HT, témoignant de l'engagement d'Annemasse Agglo dans la protection environnementale et la coopération transfrontalière.





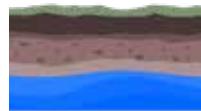
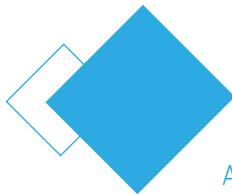
DÉVOIEMENT DES RÉSEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT POUR LA PIÉTONISATION ET LE TRAM

À l'automne 2023, Annemasse Agglo a lancé un chantier de réseaux en lien avec l'arrivée du tram et la piétonisation du centre-ville. **Les travaux ont concerné les réseaux d'eau et d'assainissement sur plusieurs rues, préparant l'infrastructure urbaine aux futurs aménagements.**

Le projet a nécessité des études de maîtrise d'œuvre approfondies, menées en externe pour le TRAM et en interne pour la piétonisation. Des entreprises spécialisées ont été missionnées pour réaliser ces travaux complexes. Les interventions ont permis de **renouveler des canalisations anciennes** en centre-ville, tout en préparant l'implantation des voies de tramway et l'aménagement d'espaces piétonniers arborés.

En décembre 2024, les travaux pour le tramway ont été finalisés. Les rues du Commerce, des Vétérans, Paul Bert, Pasteur et René Blanc ont été traitées. Les rues de la Gare, du Chablais et l'avenue de la Gare sont en cours et seront achevées en juin 2026. Ces travaux bénéficient du soutien financier de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental 74 et de l'Etat de Genève.





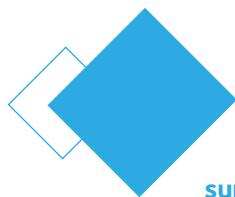
ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE APPROFONDIE DE LA NAPPE D'ARTHAZ

De mars 2023 à décembre 2024, Annemasse Agglo a mené une **étude hydrogéologique complète sur la nappe d'Arthatz**, visant à approfondir la compréhension de cette ressource en eau stratégique pour le territoire.

Le projet a mobilisé des techniques d'investigation précises, incluant un nivellation topographique détaillé des forages existants et nouveaux, un équipement de sondes et débitmètres sur plusieurs piézomètres. Des campagnes de mesures ont été réalisées, couvrant un cycle hydrologique complet, avec des analyses d'eau et des essais de pompage par paliers. L'objectif était de caractériser finement le comportement de la nappe, sa dynamique d'alimentation par les rivières Arve et Menoge, et d'évaluer sa capacité de production.

Cette étude permettra d'**anticiper les futurs besoins en eau potable, de prévenir les risques de baisse de productivité ou de pollution accidentelle**. La modélisation complète de la nappe est prévue, avec une présentation finale des résultats programmée au premier trimestre 2025.





DÉTECTION INNOVANTE DES FUITES D'EAU PAR INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Mi-août 2024, Annemasse Agglo a lancé une **campagne expérimentale de recherche de fuites sur deux secteurs péri-urbains, utilisant une solution technologique basée sur l'intelligence artificielle**. Cette approche intègre des données spécifiques du réseau comme l'âge des canalisations, leurs matériaux et les débits minimaux enregistrés.

La méthodologie a été planifiée : une semaine de recherche de fuites, suivie d'une semaine de réparations, puis une nouvelle phase de recherche et deux semaines de travaux. Le modèle économique reposait sur une rémunération de l'entreprise à l'efficacité, encourageant une intervention rapide et précise. Annemasse Agglo a fourni les données nécessaires et organisé ses équipes pour une réactivité optimale.

Les résultats sont significatifs : **115 km de réseau analysés, soit un quart du réseau total, avec 17 fuites réparées**. La réduction du débit atteint 16 m³/h, représentant 140 250 m³ par an et une amélioration de 2% du rendement. Cette opération génère une économie estimée à 56 000 € annuels en coûts de traitement et de pompage, pour un investissement de 22 600 € HT.



115 km
de réseau traités



140 250 m³
d'eau économisés par an



17
fuites réparées

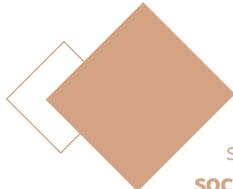


56 000 €
de gains par an

HABITAT



CONSTRUCTION DE 224 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SUR LE TERRITOIRE



En 2024, Annemasse Agglo a poursuivi sa politique de soutien au **logement social** en **instruisant et finançant la construction de 224 nouveaux logements**. Cette initiative vise à garantir l'accès au logement pour les ménages à revenus modestes sur le territoire.

La collectivité a agréé **16 projets** déposés par des organismes de logement social, dont 124 logements issus de la ZAC Etoile, un projet d'initiative publique. Pour permettre la réalisation de ces programmes, un montant total de 3 333 894 € de subventions a été mobilisé, comprenant 975 000 € provenant d'Annemasse Agglo et des communes, complétés par 2 359 894 € de l'État.

Cette démarche s'inscrit dans une stratégie plus large de développement du logement social, avec 367 logements déjà préprogrammés. La collectivité travaille parallèlement avec l'État pour **renouveler la convention de délégation des Aides à la Pierre**, confirmant son engagement dans la politique du logement.



224
logements sociaux créés

dont **124**
dans la ZAC Etoile





SOUTIEN À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS ANCIENS

En 2024, Annemasse Agglo a intensifié son action pour encourager la rénovation des logements anciens, répondant à des enjeux sociaux, énergétiques et environnementaux. Cette démarche vise à permettre le maintien à domicile, améliorer les conditions d'habitation et anticiper les futures réglementations sur les logements énergivores.

La collectivité a mis en place un dispositif complet d'accompagnement, octroyant des subventions pour **71 logements** dans le cadre de la délégation des aides à la pierre. Face aux évolutions législatives impactant les Espaces Conseils France Rénov, Annemasse Agglo a assuré la continuité du service public en mandatant Innovales pour tenir 15 **permanences à la Maison de l'Habitat** en 2024, garantissant un **conseil de proximité** aux propriétaires.

Cette initiative s'inscrit dans une stratégie plus large de **transition énergétique**, avec trois copropriétés déjà engagées dans des projets de rénovation. Un nouveau règlement de subvention est en préparation pour 2025, visant à poursuivre et amplifier cette dynamique de rénovation énergétique.



71 logements subventionnés



DIVERSIFICATION ET ADAPTATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS SUR LA ZAC ETOILE

En 2024, Annemasse Agglo a poursuivi sa stratégie de **diversification de l'offre de logements sur la ZAC Etoile, répondant aux besoins spécifiques des habitants à différentes étapes de leur vie.**

Le projet a pris forme à travers plusieurs initiatives originales : **un immeuble de 20 logements porté par une coopérative d'habitants, déposé avec le soutien de la Coop Etoile.** Parallèlement, 50 logements ont été développés pour les **jeunes actifs**, complétés par 9 logements destinés aux **jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance** et 9 **logements inclusifs** pour personnes en situation de handicap. Une offre de 70 logements abordables a été mise en vente via le dispositif du Bail Réel Solidaire.

Cette approche répond à une **volonté de mixité sociale et de réponse aux parcours résidentiels variés**. Les perspectives pour 2025 incluent l'agrément et le financement d'une résidence étudiante, ainsi que le développement d'un projet d'habitat participatif.



50 logements pour les jeunes actifs



9 logements pour les personnes en situation de handicap



9 logements pour les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance



RENUFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR TOUS

En 2024, Annemasse Agglo a intensifié ses actions pour faciliter l'accès au logement sur un territoire marqué par des inégalités sociales et économiques. La Maison de l'Habitat a joué un rôle central dans cette démarche d'inclusion.

Le service a accueilli **plus de 8 000 personnes sur site** et traité **autant d'appels téléphoniques**. Le dispositif de cohabitation intergénérationnelle, relancé en août, s'est étendu au territoire d'Arve et Salève en septembre, avec deux cohabitantes effectives à Ambilly et Annemasse. Une formation innovante a été mise en place pour la Cellule Habitat indigne, animée par Oppélia 74, afin de mieux comprendre et accompagner les situations complexes.

En partenariat avec l'État et le Conseil Départemental, Annemasse Agglo a financé une action visant à recontacter les propriétaires de logements vacants, les encourageant à remettre leurs biens en location via des dispositifs solidaires. Les perspectives pour 2025 incluent la poursuite de ces initiatives et le développement de permanences ciblant les publics les plus en difficulté.



+ 8 000
personnes accueillies
à la Maison de l'Habitat



+ 8 000
appels téléphoniques
traités



COHÉSION SOCIALE



LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ, UNE RÉPONSE AUX ENJEUX SANITAIRES

En février 2024, Annemasse Agglo a signé un Contrat Local de Santé (CLS) pour répondre aux défis sanitaires du territoire : **déficit de médecins généralistes, augmentation des maladies chroniques, sédentarité, addictions et crise de la santé mentale.**

Ce contrat vise à proposer des actions concrètes pour **améliorer l'offre de soins et la santé des habitants**. La priorité 2024 a été de conduire une étude de faisabilité pour la création d'un centre de santé intercommunal, avec l'objectif d'augmenter le nombre de médecins traitants dans les zones déficitaires.

L'étude de faisabilité a permis d'**identifier les besoins et les modalités de mise en œuvre d'un tel centre**. Une étude de préfiguration est prévue en 2025, avec pour objectif une ouverture du centre de santé en 2026.





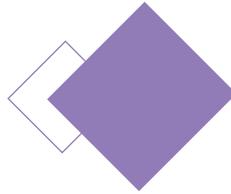
LE CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 POUR TRANSFORMER LES QUARTIERS PRIORITAIRES

De décembre 2023 à avril 2024, Annemasse Agglo a élaboré le nouveau Contrat de Ville, baptisé Contrat Engagements Quartiers 2030. Ce document opérationnel, décliné en 48 fiches actions, vise à **réduire les inégalités sociales, économiques et territoriales dans les quartiers fragiles**.

La démarche a impliqué une large **concertation** : une réunion de présentation le 18 janvier 2024 [plus de 80 personnes], quatre groupes de travail thématiques en janvier-février, puis une rédaction collaborative entre l'agglomération, Annemasse, Gaillard et Ville-la-Grand, en lien avec les services de l'État.

Les quartiers concernés sont **Perrier, Livron et Château Rouge à Annemasse ; Chalet, Helvetia Park et Hutins à Gaillard ; Prés-des-Plans à Ville-la-Grand**. Le plan d'actions a été finalisé en avril, avec une signature administrative durant l'automne 2024.





LES ÉVÈNEMENTS DU PÔLE DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ET POLITIQUE DE LA VILLE

Perrier, une fresque participative autour du four à pain

En octobre-novembre 2024, Annemasse Agglo a soutenu la réalisation d'une fresque participative sur le quartier du Perrier à Annemasse, en collaboration avec le collectif EthnoGraphic et financée par l'Agglo et l'État.

Cette œuvre, **réalisée à partir de dessins d'habitants lors d'ateliers graphiques**, vise à présenter le four à pain, indiquer sa localisation et ses jours d'ouverture, tout en créant du lien social sur le quartier. Avec une subvention de 1 450 €, le projet s'inscrit dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

La fresque a été achevée début novembre 2024.



Prés-des-Plans, un spectacle pour la mixité sociale

En décembre 2024, Ville-la-Grand a organisé un spectacle de fin d'année sur le quartier des Prés-des-Plans, avec le soutien financier d'Annemasse Agglo à hauteur de 1 000 €. Cette initiative **visait à favoriser la mixité des publics et à renforcer la présence socio-éducative sur le quartier**.

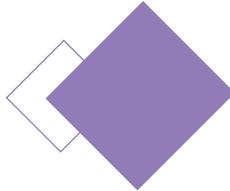
L'événement s'inscrit dans la continuité des actions de cohésion sociale menées par la commune, cherchant à créer des moments de rencontre et de partage entre les habitants.

Sidaction, une journée de prévention pour les lycéens

Le mardi 3 décembre 2024, l'association APRETO a organisé des actions de prévention contre le VIH/Sida à destination des lycéens de l'agglomération. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le Sida, avec le soutien financier d'Annemasse Agglo de 2 500 €.

L'objectif était de **sensibiliser les jeunes à travers des actions de prévention et d'éducation, en collaboration avec des partenaires locaux**.





LES ACTIONS DU PÔLE AUTONOMIE, GÉRONTOLOGIE, HANDICAP ET SANTÉ

Atouts Âges, une journée pour les retraités

Le mardi 14 mai 2024, Annemasse Agglo a organisé la journée Atouts Âges, un **événement collectif visant à encourager les retraités à « oser sortir de [chez] soi »**. Cette initiative collaborative a réuni plusieurs partenaires, dont les caisses de retraite, la Mutualité Française ARA, et divers acteurs locaux du secteur social et socioculturel.

La journée a permis de proposer de multiples activités aux seniors du territoire, avec **près de 300 participants**. Les perspectives pour 2025 incluent une nouvelle édition le 15 avril, avec de nouveaux partenaires comme le Conservatoire de musique et Archipel Butor, et l'ambition d'attirer encore plus de public.

Ridés mais pas fanés, une semaine intercommunale pour les seniors

Du 28 septembre au 4 octobre 2024, sept communes d'Annemasse Agglo ont uni leurs forces pour organiser la semaine « Ridés mais pas fanés ». Cette première initiative intercommunale en faveur des aînés a rassemblé Ambilly, Annemasse, Gaillard, Lucinges, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand.

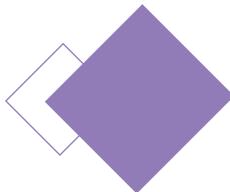
L'événement a proposé un **programme d'activités commun, permettant de créer du lien social et de valoriser les seniors du territoire**. Près de 160 **participants** ont pris part à cette semaine, qui préfigure de futures éditions avec potentiellement de nouveaux partenaires communaux.

Forum des Aidants, une journée de soutien et de rencontrespour les lycéens

Le jeudi 17 octobre 2024, Annemasse Agglo a organisé le Forum des Aidants, une **journée dédiée aux aidants familiaux du territoire**. Cette initiative collective, animée par Annemasse Agglo et réunissant divers partenaires comme les caisses de retraite, la Mutualité Française ARA, REGAARS, le Conseil départemental et des associations du handicap, visait à **rompre l'isolement et à informer sur les ressources disponibles**.

L'objectif était de permettre aux aidants de rencontrer des structures pouvant les **soutenir dans l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap**.





LES ACTIONS DU PÔLE HÉBERGEMENT, PRÉCARITÉ, POPULATIONS SÉDENTARISÉES, SOLIDARITÉS

Plan d'Urgence Hivernale, une mobilisation constante

Du 2 novembre 2023 au 30 avril 2024, Annemasse Agglo a participé pour la **20^e année au Plan d'Urgence Hivernale**. Ce dispositif, déployé en collaboration avec l'Etat, vise à offrir un **hébergement temporaire et un accompagnement social aux populations précaires du territoire**.

Installé à la **Maison des Solidarités**, le dispositif propose deux espaces distincts : **un abri pour familles et un autre pour personnes isolées**.

L'équipe, composée d'un chef de service, 5 agents d'accueil et un cuisinier, a assuré un accueil de 9h à 21h pour les familles et de 7h30 à 22h pour les personnes isolées. Un agent de sécurité était présent chaque soir. Une nouveauté cette année : le recrutement d'un agent d'accueil supplémentaire et d'un cuisinier, permettant une **prise en charge plus complète et attentive des bénéficiaires**.

L'engagement a porté ses fruits : **aucune famille n'a été remise à la rue, et diverses solutions d'hébergement ont été trouvées**. Pour 2025, Annemasse Agglo envisage d'approfondir l'accompagnement, notamment par un meilleur accès aux soins et un partenariat avec les établissements scolaires, tout en réfléchissant aux modalités futures du dispositif.

À chacun sa fleur, une action contre l'isolement des aînés

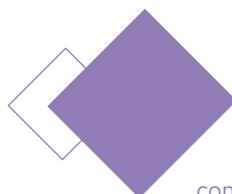
Les samedis 12 octobre et 16 novembre 2024, Annemasse Agglo a mené l'opération « **À chacun sa fleur** » dans les centres commerciaux d'Etrembières et Géant. Cette initiative du collectif Créo'Liens visait à **sensibiliser le public à l'isolement des personnes âgées et en situation de handicap**.

Réunissant divers acteurs sociaux (ADOMA, services à domicile, bailleurs sociaux, ADTP, Petits frères des pauvres, CCAS, Intermed, Wimoo), **l'action a consisté à distribuer plus de 1 000 roses aux clients, les invitant à offrir une fleur à un aîné de leur voisinage pour créer du lien social**.





ESPACE TEMPORAIRE D'INSERTION : UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL INNOVANT



En janvier 2024, Annemasse Agglo a mis en place un Espace Temporaire d'Insertion (ETI) sur un terrain communal route de Bonneville à Annemasse, offrant un habitat modulaire digne à des familles migrantes intra-européennes. Ce dispositif expérimental, prévu pour quatre ans, vise à proposer une **solution d'hébergement temporaire accompagnée d'un parcours d'insertion sociale**.

L'opération, réalisée en partenariat avec la commune d'Annemasse et l'opérateur social Alfa3a, **permet aux familles de bénéficier de logements individuels de 55m² entièrement équipés. L'accompagnement social comprend un soutien à la scolarisation des enfants, des cours de français, et un suivi global vers l'insertion professionnelle et sanitaire.**

Des comités réguliers - des habitants, de suivi et de veille territoriale - garantissent le bon fonctionnement du dispositif.

Après des mouvements de familles en 2024, le point de situation d'avril 2025 fait état de trois unités familiales, totalisant 6 adultes et 13 mineurs, poursuivant leur parcours d'intégration au sein de l'ETI.





SITE D'ACCUEIL TEMPORAIRE DE CRANVES-SALES : UNE SOLUTION D'HÉBERGEMENT INNOVANTE

Dans le cadre de la politique de résorption des squats et bidonvilles, Annemasse Agglo a développé un Site d'Accueil Temporaire (SAT) à Cranves-Sales, fruit d'un travail partenarial impliquant l'État, le Conseil Départemental et la commune. Après plusieurs mois de préparation, **le site a accueilli ses premiers occupants le 26 juin 2024, offrant une solution d'hébergement temporaire à une cinquantaine de personnes.**

Le projet, construit en concertation avec Alfa3a et les acteurs locaux, propose un espace équipé de sanitaires, avec accès gratuit à l'eau et à l'électricité. **Particularité du dispositif : les résidents conservent leur habitat mobile, principalement des caravanes.** Les financements ont été assurés par des subventions de l'État (DIHAL, DSIL) et du Conseil Départemental.

Opérationnel depuis son installation, le site fait l'objet d'une attention particulière. Les perspectives pour 2025 visent principalement l'amélioration des habitats des résidents, avec un objectif de réduction des consommations énergétiques.





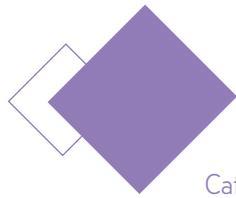
TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS DES PEYREUSES : UNE SOLUTION D'HABITAT ADAPTE

Dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, Annemasse Agglo a finalisé la construction de **quatre Terrains Familiaux Locatifs (TFL)** sur le site des Peyreuses à Cranves-Sales. Après une décennie de préparation, le projet a été livré le 20 décembre 2024, marquant une étape importante dans la politique d'habitat du territoire.

La réalisation, menée en régie par l'équipe d'Annemasse Agglo, a nécessité des travaux préliminaires sur l'ancienne station d'épuration pour minimiser les nuisances olfactives. Le projet a bénéficié de financements partiels de l'État et du Conseil Départemental. Les quatre unités familiales, préalablement identifiées, ont été installées fin janvier 2025.

Cette opération répond à un **besoin longtemps anticipé** et s'inscrit dans une **démarche d'accompagnement et d'intégration des populations itinérantes sur le territoire de l'agglomération**.





BRUNCHS SOLIDAIRES : QUAND LES LYCÉENS SE MOBILISENT

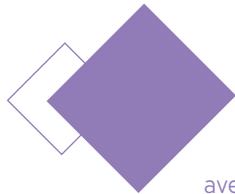
Le 23 janvier et le 5 mars 2024, des élèves de CAP Cuisine et CAP Commercialisation et Services en Hôtel Café Restaurant du lycée professionnel Jean Monnet ont préparé et servi **deux brunchs solidaires à 60 usagers de l'Accueil de Jour**. Cette initiative originale s'est déroulée dans les locaux de la Maison des Solidarités, dans le cadre d'une convention entre Annemasse Agglo et l'établissement scolaire.

L'opération poursuivait un double objectif : **offrir un service de restauration de qualité aux personnes en grande précarité et sensibiliser les jeunes lycéens aux valeurs de solidarité**. Utilisant la cuisine collective et une partie de la salle de vie de l'Accueil de Jour, les élèves ont été encadrés par leurs professeurs pour cette expérience riche en apprentissages.

L'expérience a été unanimement saluée par les professionnels, les élèves et les usagers. Fort de ce succès, Annemasse Agglo envisage de reconduire et développer ces actions en 2025.







ACCUEIL DE JOUR L'ESCALE : UNE STRUCTURE RENFORCÉE POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS

Depuis le 4 novembre 2024, l'Accueil de Jour l'Escale à Annemasse a connu une transformation majeure avec **l'élargissement de ses horaires d'ouverture**.

Désormais accessible de 9h à 17h, du lundi au vendredi, cette évolution permet aux personnes en grande précarité de bénéficier d'un lieu d'accueil et de protection tout au long de la journée. Cette décision, fruit d'une concertation approfondie entre l'équipe d'Escale Accueil, les usagers, la direction de la cohésion sociale et les élus de l'agglomération, répond à une demande forte du territoire.

En complément de cette amplitude horaire accrue, **l'Escale a renforcé son encadrement pour faire face à une fréquentation croissante** – environ 200 personnes par jour – et à la diversité des situations rencontrées. Deux évolutions notables ont marqué cette réorganisation : la création d'un poste de chef de service en décembre 2023, assurant un lien quotidien avec la direction de la cohésion sociale, et l'arrivée d'un cinquième travailleur social en janvier 2025, permettant un accompagnement social plus individualisé.

Ces efforts conjoints portent leurs fruits : en 2024, l'Escale a accompagné 1 220 personnes contre 1 113 en 2023, avec une nette augmentation des services rendus, notamment les distributions alimentaires (+24 %) et les douches (+51 %).

Par ailleurs, **l'année 2024 a révélé des enjeux importants en matière de sécurité**. Confrontée à des situations de violence et à une fréquentation

accrue de personnes en souffrance psychique, Annemasse Agglo a mis en place une réponse adaptée : **le recours à un agent de sécurité, d'abord ponctuel, puis systématique à partir de l'été 2024**. Depuis septembre, cette présence constante a permis de réduire significativement les incidents, d'améliorer le climat général et d'encourager une fréquentation féminine en hausse.

L'évolution de l'Accueil de Jour l'Escale témoigne ainsi d'une volonté forte d'adapter les réponses aux besoins des plus vulnérables, en conjuguant protection, accompagnement social et sécurisation de l'espace. Une dynamique durable, portée par une coordination étroite entre acteurs de terrain et décideurs locaux.



CULTURE



INSTALLATION DE L'ŒUVRE ARTISTIQUE « MY WAY »

Le mardi 21 mai 2024, Annemasse Agglo a installé l'œuvre artistique « My Way » de Bénédicte Dubart à Moellesullaz à Gaillard. Cette sculpture, **créée spécialement dans le cadre de la mise en circulation du tramway, célèbre le mouvement et symbolise les passages entre la France et la Suisse.**

Artiste sculptrice professionnelle reconnue internationalement, Bénédicte Dubart a conçu **une œuvre qui capture l'essence du passage et du déplacement. La sculpture incarne le mouvement à l'instant précis du franchissement d'une frontière, invitant l'observateur à imaginer son propre chemin, sa destinée et son voyage.**

Installée dans un lieu stratégique, « My Way » reflète la **dimension vivante, culturelle et frontalière du territoire d'Annemasse Agglo**, marquant la transformation de la mobilité locale à travers le développement des transports en commun, des voies cyclables et de la piétonnisation.





CÉLÉBRATION DES 20 ANS DE LA CLASSE PRÉPA DE L'EBAG

Tout au long de l'année 2024, l'École des Beaux-Arts de Gaillard (EBAG) a célébré les 20 ans de sa classe préparatoire, mettant en lumière la qualité de sa formation et sa reconnaissance nationale. **Une exposition au centre d'art contemporain de la Villa du Parc, de mi-octobre à mi-décembre, a présenté les œuvres de 15 anciens élèves devenus artistes.**

Le 5 décembre 2024, une journée professionnelle a réuni 80 professionnels de l'orientation, en partenariat avec l'école des beaux-arts d'Annecy et la HEAD de Genève. Cet événement a renforcé la visibilité de la classe préparatoire et ses connexions avec le monde artistique et académique.

Demeurant la seule classe préparatoire publique du département, l'EBAG maintient un taux de réussite aux concours des grandes écoles remarquable, oscillant entre 90 et 95%. Le renouvellement de son agrément par le ministère de la Culture est actuellement en cours d'instruction.



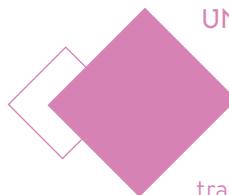
80
professionnels de
l'orientation présents



15
anciens élèves
exposés



LANCÉMENT DES JEUX D'INTERMÈDE, UN PARCOURS LUDIQUE ENTRE BIBLIOTHÈQUES À L'OCCASION DES 5 ANS DU RÉSEAU HOMONYME



En octobre 2024, le réseau des bibliothèques d'Annemasse Agglo a célébré son 5^e anniversaire à travers les Jeux d'Intermède, un **parcours-jeu sur le thème du sport, en écho aux Jeux Olympiques**. Les usagers étaient invités à découvrir 10 bibliothèques, collectionnant des autocollants dans un passeport dédié pour tenter de gagner des lots.

Chaque bibliothèque a proposé des animations originales : lancer de CD sur cible, quiz olympiques, rencontres de sportifs, jeux de l'oie, histoires actives en anglais et mini-challenges sportifs. L'objectif était de valoriser le réseau, encourager la découverte de nouveaux équipements et proposer des activités ludiques et culturelles.

Au total, 11 activités différentes ont été organisées dans 9 structures du réseau, illustrant la dynamique collaborative de ce service public qui compte 13 membres, 10 500 adhérents actifs et permet le transport de 138 000 documents par navette.



11
activités proposées



SPORT & JEUNESSE



CÉLÉBRATION DES 10 ANS DE CHÂTEAU BLEU, ET MISE EN PLACE D'UNE SAISON ÉVÈNEMENTIELLE

Le 15 juin 2024, Château Bleu a célébré ses 10 ans, marquant une décennie d'activités sportives et de loisirs aquatiques. L'équipement a organisé une journée d'anniversaire avec une exposition photographique et des animations, lançant une saison événementielle riche et engagée.

Au-delà de sa célébration, Château Bleu a poursuivi sa dynamique d'animation territoriale avec des événements à forte dimension sociale. Le 18 octobre, une soirée Aqua r'eaуз a proposé une heure d'aquafitness au profit de la lutte contre le cancer du sein. Le 22 novembre, la soirée O'swim challenge a réuni les participants autour d'un aqua cross training soutenant l'association Movember.

Équipement majeur accueillant près de 185 000 entrées annuelles, dont la moitié en grand public et le reste pour les associations et l'éducation nationale, Château Bleu continue d'évoluer. Une étude sur les équipements sportifs de l'agglomération est en cours pour définir les orientations futures de cet espace.



185 000
entrées annuelles



+ de **20**
classes accueillies par an



INAUGURATION DE LA PLAINE DES SPORTS TESSA WORLEY

Le mercredi 22 mai 2024, Annemasse Agglo a **inauguré la plaine des sports Tessa Worley, en présence de la championne de ski alpin**, dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier Perrier-Livron-Château-Rouge. Cet espace de **16 000 m²** situé avenue Charles de Gaulle, **près du lycée Jean-Monnet**, a été entièrement repensé pour **offrir un lieu de pratique sportive et de détente ouvert à tous**.

L'équipement propose une diversité d'infrastructures : terrain multisport, terrain de football, piste d'athlétisme, circuit pumptrack et agrès sportifs. Au-delà des activités sportives, l'espace intègre des aires de pique-nique et de détente, créant un véritable lieu de vie et de rencontre au cœur du quartier.

Fruit d'un investissement de 1 228 485 €, ce projet a bénéficié de subventions importantes à hauteur de 738 846 €, témoignant du soutien de différents partenaires institutionnels dans cette réalisation.





DES RESSOURCES AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES



LA DIVERSITÉ DES MISSIONS DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Discretes mais indispensables, les Affaires générales ont, en 2024, assuré un large éventail de missions transversales

au service du bon fonctionnement de la collectivité :

- 733 actes administratifs rédigés,
- 313 délibérations adoptées,
- 351 décisions du président suivies,
- 304 commandes de matériel protocolaire traitées.
- 1 100 parcelles représentant 125 hectares gérés,
- 115 baux administrés,
- 105 consultations juridiques accompagnées,
- 5 098 courriers entrants réceptionnés,
- 86 154 affranchissements réalisés.
- 105 consultations d'archives,
- 94 mètres linéaires d'archives versés,
- 37 mètres linéaires éliminés.
- 140 fiches de traitement de données instruites,
- 108 consultations relatives à la protection des données menées.

Ces chiffres illustrent l'étendue des missions assurées par les services de la direction DIAAG, dans un **rôle d'appui structurant et d'expertise au service de l'ensemble de la collectivité.**



733

actes administratifs
rédigés



105

consultations juridiques
accompagnées



5 098

courriers entrants
réceptionnés



94

mètres linéaires
d'archives versés



INFORMATIQUE ET NUMÉRIQUE : VERS UN SYSTÈME PLUS SÉCURISÉ, INNOVANT ET RESPONSABLE

L'année 2024 a été marquée par une accélération de la transformation numérique d'Annemasse Agglo, avec **trois actions structurantes engagées autour de la cybersécurité, de l'intelligence artificielle et du numérique responsable**.

Dès janvier, la cybersécurité a fait l'objet d'un renforcement stratégique, porté par l'arrivée d'un ingénieur dédié. Une feuille de route a été élaborée, traduite par des actions concrètes : ateliers de sensibilisation, simulations de phishing à visée pédagogique, doublement des pare-feux, et mise en place d'une politique de mots de passe renforcée sous forme de « pass phrases ». Ces efforts visent à **accroître la vigilance des agents** et à **mieux sécuriser l'infrastructure informatique**. En 2025, ces actions seront consolidées et étendues.

Parallèlement, une première **conférence dédiée à l'intelligence artificielle** a été proposée en juillet aux agents de la Ville et de l'Agglomération. Elle a donné lieu à la création de **18 groupes de réflexion** autour de **trois thématiques : IA généralistes, IA métiers et IA spécialisées**. Des expérimentations ont été menées avec des outils comme Dicte IA, Claude ou Fliki. Face

à l'intérêt croissant, un technicien IA a été recruté fin 2024, en prévision du lancement d'une IA « maison » et de la mise en place d'ateliers collaboratifs dès 2025.

Enfin, dans le cadre de la loi REEN, une feuille de route du numérique responsable a été élaborée. Elle vise à **limiter l'empreinte environnementale du numérique tout en répondant aux nouvelles obligations réglementaires**. Le renouvellement du marché informatique a permis d'**intégrer des équipements reconditionnés et de structurer les achats par lots**. Des **ateliers de sensibilisation** ont également été proposés aux agents pour mieux intégrer les enjeux environnementaux au quotidien numérique.



18

groupes de réflexion
autour de l'IA



FINANCE : ANNEMASSE AGGLO ENGAGE SON BUDGET DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En 2024, Annemasse Agglo a franchi une étape importante dans la prise en compte des enjeux environnementaux en analysant

pour la première fois **l'impact de ses dépenses d'investissement sous l'angle du « budget vert »**. Cette démarche s'est appuyée sur la méthode de l'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE), permettant de classer les investissements selon leur contribution à l'atténuation du changement climatique. Parallèlement, le **Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)**, adopté en 2021 et publié en 2022, a été renforcé par la finalisation d'un guide pratique illustré pour en faciliter l'appropriation.

Cette double initiative poursuit plusieurs objectifs : **rendre l'action publique plus transparente, favoriser l'harmonisation des pratiques entre les 12 communes membres, et orienter les choix budgétaires vers des projets favorables à la transition écologique**. Le « budget vert » permet ainsi d'identifier les investissements contribuant à la neutralité carbone, et de disposer d'un outil d'arbitrage pour prioriser les projets. Le RLPi, quant à lui, vise à encadrer et limiter les nuisances visuelles sur le territoire tout en offrant un cadre clair aux entreprises et communes concernées.

Les premiers résultats sont prometteurs : plus de la moitié des dépenses d'investissement ont été classées comme « très favorables » (44,6 %) ou « favorables » (6,86 %) à l'objectif climatique. Parmi elles, figurent des projets emblématiques comme le prolongement du tram ou l'aménagement de la Via Rhôna.

En 2025, ces efforts se poursuivront avec la publication d'une annexe environnementale des collectivités locales, jointe au compte administratif, en réponse aux nouvelles obligations européennes sur la taxonomie verte.





RESSOURCES HUMAINES : AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ : TROIS ACTIONS CONCRÈTES ENGAGÉES EN 2024



En 2024, Annemasse Agglo a engagé plusieurs démarches innovantes en matière de gestion des ressources humaines, avec un objectif commun : **améliorer les conditions de travail des agents et renforcer l'attractivité de la collectivité.**

Dès septembre, une **expérimentation sur la semaine de travail en 4 jours** a été lancée auprès des services volontaires ne relevant pas de sujétions horaires. Fruit d'une large concertation associant directions, représentants du personnel et services spécialisés, ce nouveau rythme vise à mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle, tout en répondant aux enjeux de recrutement et de fidélisation. Prévue sur un an, l'expérimentation fera l'objet d'un suivi régulier afin d'en évaluer les effets et d'orienter les suites à donner dès 2025.

En parallèle, un travail a été mené pour **anticiper la réforme de la Protection Sociale Complémentaire** (PSC). Afin de garantir une meilleure couverture en santé et en prévoyance, un nouveau dispositif de participation financière a été validé en décembre pour une

mise en œuvre au 1er janvier 2025. Il prévoit jusqu'à 50 € par mois pour un contrat santé et 25 € pour un contrat prévoyance, sans condition d'ancienneté pour les agents non titulaires. Cette mesure traduit l'engagement de la collectivité en faveur de la sécurité et du bien-être de ses agents.

Enfin, un **plan d'actions sur la Qualité de Vie et les Conditions de Travail (QVCT)** a été initié à partir d'un diagnostic partagé. Deux axes prioritaires ont été retenus : les avantages sociaux et les pratiques managériales. Des groupes de travail ont été lancés en fin d'année pour concevoir des actions concrètes, qui seront déployées dès le premier trimestre 2025. Ateliers santé, moments de cohésion, accompagnement managérial : autant de leviers pour construire un cadre de travail plus épanouissant, au service de l'engagement collectif.



COMMANDÉE PUBLIQUE : VERS UNE ORGANISATION RENFORCÉE, UNE ACTIVITÉ SOUTENUE ET DES ACHATS PLUS RESPONSABLES

En 2024, Annemasse Agglo a réorganisé sa direction de la commande publique avec la création d'une fonction achats, jusqu'alors inexiste. Validée en février et mise en œuvre en septembre, cette évolution fait suite à un audit externe réalisé fin 2023. Elle vise à **sécuriser les calendriers d'opérations, améliorer la relation fournisseurs, renforcer la coordination avec les directions métiers, et mettre en œuvre une politique d'achats responsable**. Un responsable achats a été recruté et deux postes ont été créés en renfort au sein du service passation des contrats. Ces évolutions portent l'équipe à 13 agents. La suite du déploiement est prévue pour 2025 : cartographie des achats, réseau de référents internes, guide métier, politique achats et lancement du SPASER.

Parallèlement, l'activité opérationnelle de la direction reste soutenue. Sur l'ensemble des structures mutualisées (Annemasse Agglo, Ville de Gaillard, PMGF, CIAS, GLCT-TS), **142 marchés publics ont été passés ou accompagnés, 1 contrat de concession signé, 65 avenants traités et 523 contrats suivis**. Parmi les projets emblématiques : le contrat de performance énergétique pour les gymnases, les travaux de TCSP à Vétraz-Monthoux, la mission de maîtrise d'œuvre pour le conservatoire d'Annemasse, ou encore le lancement du SCOT du Genevois français.

Enfin, la dimension sociale de la commande publique a été activement mise en œuvre en 2024. Grâce à l'accompagnement d'**INNOVALES, des clauses sociales ont été intégrées dans plusieurs marchés**, notamment les travaux du tramway et de l'Institut de formation aux professions de santé. Résultat : 8 677 heures d'insertion réalisées, soit l'équivalent de 5 emplois à temps plein. Vingt-deux personnes éloignées de l'emploi ont pu signer un contrat de travail sur des postes variés, contribuant à un achat public plus inclusif et durable.



142
marchés publics
passés ou accompagnés



8 677
heures d'insertion réalisées
grâce aux clauses sociales



UNE COMMUNICATION ENGAGÉE AU SERVICE DE LA VISIBILITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE

Au cours de l'année 2024, le service communication d'Annemasse Agglo a poursuivi sa mission essentielle de **mettre en valeur les projets et services du territoire, en donnant une visibilité concrète à l'action publique et à son impact direct sur le quotidien des habitants.**

L'année a également été marquée par le **lancement d'une campagne institutionnelle**, s'étendant jusqu'en septembre 2025, qui représente une nouvelle approche de la communication publique. Le concept repose sur la **mise en lumière d'une politique publique différente chaque mois, tirée directement du plan de mandat d'Annemasse Agglo**. L'objectif est de **présenter de manière synthétique et percutante le sens des politiques publiques menées par l'Agglo et leurs bénéfices pour les habitants**.

Par ailleurs, l'année 2024 a été marquée par une **présence dynamique et soutenue d'Annemasse Agglo sur les réseaux sociaux**, avec un total de 454 publications réparties sur trois plateformes principales : Facebook (207 publications), Instagram (194 publications) et LinkedIn (53 publications).

Ces publications ont couvert un large éventail de thématiques, à l'image de la diversité des politiques publiques mises en œuvre : tram (suivi de chantier, information au public), territoire (agenda, idées d'activités, valorisation du cadre de vie), déchets (sensibilisation au tri et aux bons gestes), mobilité (déplacements du quotidien, alternatives à la voiture), sport (événements, animations et infrastructures), culture (mise en avant des initiatives culturelles locales), institutionnel (informations officielles et communication interne/externe).



207

publications sur Facebook



194

publications sur Instagram



53

publications sur LinkedIn





ANNEMASSE-AGGLO.FR